



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation affichée du vingt-sept mars deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE-DECAUDIN, Adjointes au Maire, Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Mesdames, Florence DELEZOIDE-BOLLART, Elodie DEMARLE, Muriel CARTON, Jennifer CAMPION, Sylvain IKET, Henri HOLLAND, Maxime CARRE, Jean-Marie VANVINCQ, David PARENT Conseillers Municipaux la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Hélène RIGOBERT-SAISON est absente excusée et donne procuration à Mme Murielle DELEZOIDE
Mme Murielle DELEZOIDE-DECAUDIN est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du vingt-deux mars deux mil vingt-six et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu est adopté.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 35 minutes

Délibération 26-04-15

DELEGUE PARC NATUREL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,

Vu le PV d'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 ;

Considérant que le renouvellement du Conseil Municipal entraîne le renouvellement de l'instance délibérante du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder, en son sein, à la désignation des Conseillers Municipaux appelés à siéger aux instances du PNR ;

Considérant les candidatures de : M. Vincent KERCKHOVE en qualité de titulaire et Mme Hélène RIGOBERT-SAISON en qualité de suppléante

Il est proposé au Conseil Municipal,

Article 1 : de décider du mode de suffrage à main levée ;

Article 2 : de procéder à l'élection de deux délégués (1 titulaire, 1 suppléant) appelés à représenter la commune au sein de cette structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : Mode de suffrage - décide de procéder au vote à main levée ;

Article 2 : désigne M. Vincent KERCKHOVE en qualité de délégué titulaire et Mme Hélène RIGOBERT-SAISON en qualité de déléguée suppléante

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le sept avril deux mille vingt-six

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le sept avril deux mille vingt-six

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jean-Michel BOUHIN

